

6. **COMPÉTENCE:** Élaborer des instruments législatifs qui fourniront au Comité exécutif les pouvoirs de régie et de gestion sur l'utilisation et l'extraction des ressources.

Responsabilités fonctionnelles:

- a. Évaluer l'efficacité des instruments législatifs.
- b. Recommander la législation, les modifications ou les développements requis pour permettre au Gouvernement des T.N.-O. de réaliser ses stratégies et ses objectifs en matière d'orientation politique et de planification.

B. RÉSUMÉ DU BUDGET*

En milliers	1985-86 Budget	1984-85 Prévisions révisées	1984-85 Budget	1983-84 Dépenses réelles	1982-83 Dépenses réelles	1981-82 Dépenses réelles
<u>Exploitation et Entretien</u>						
Salaires et rémunérations	494	467	467	464	370	118
Subventions et contributions	388	370	370	208	-	30
Autres dépenses E et E	312	205	205	224	95	43
Total E et E	1,194	1,042	1,042	896	465	191
<u>Immobilisations</u>						
Bâtiments et travaux	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel	-	-	-	-	-	-
Contributions	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses	1,194	1,042	1,042	896	465	191
Revenu d'exploitation total	-	-	-	-	-	-
<u>Années personne</u>						
Permanents	8.0	8.0	8.0	8.0	4.4	1.5
Occasionnels	0.2	0.1	0.1	0.1	1.0	-
Total des années personne	8.2	8.1	8.1	8.1	5.4	1.5

* Le Programme d'initiative pétrolière et gazière du Nord (PIPGN) a reçu du gouvernement fédéral 8 millions \$, applicables à des projets territoriaux échelonnés sur quatre années.

15 mars 1985